

# Le Point

Le bulletin destiné aux collaborateurs des établissements du réseau de la santé et des services sociaux et des ressources d'hébergement



Publié par

## Le Curateur public du Québec

À la rencontre de la personne



## Diane Lavallée

### Un 2<sup>e</sup> mandat à titre de curatrice publique

En mars dernier, le Conseil des ministres du gouvernement du Québec a renouvelé pour cinq ans le mandat de Diane Lavallée à titre de curatrice publique. « C'est avec une grande fierté et beaucoup d'humilité que j'ai accepté de poursuivre, pour les cinq prochaines années, le travail que j'ai entrepris en 2006 à titre de curatrice publique. Je continuerai à tout mettre en œuvre pour assurer le respect des droits des personnes que je représente et la sauvegarde de leur autonomie, et ce, avec un souci constant de rigueur et de qualité dans les interventions effectuées auprès d'elles », affirme Diane Lavallée.

Particulièrement fière du bilan des actions menées depuis 2006, elle entend poursuivre son travail pour ce prochain mandat, qui consiste à veiller à la protection de près de 39 600 personnes représentées par un tiers, dont près de 12 500 sont sous sa responsabilité directe.

« C'est en partenariat avec plusieurs ministères et organismes publics, et avec des organismes professionnels et communautaires, que j'entends poursuivre le travail afin de permettre aux plus démunis de notre société de vivre dignement et à l'abri d'abus de toutes sortes ».

L'équipe du Point félicite M<sup>me</sup> Lavallée et est fort heureuse de la soutenir dans la poursuite de sa mission.

L'Œil des répondants du CPQ p. 2

Le Point sur... le séjour dans un centre de vacances p. 3

Formulaire *Demande de consentement à la captation et l'utilisation de l'image ou de la voix* p. 4

Nouveaux tarifs p. 4

**Le Point, une source d'information sur la protection des personnes inaptes**



## L'ŒIL des répondants du CPQ

### Un forum conçu pour les personnes-ressources de la Montérégie

*Le Point* souhaite souligner une initiative de l'Agence de la santé et des services sociaux de la Montérégie (ASSSM) : la création d'un outil informatique spécialement destiné aux personnes-ressources du réseau montérégien qui agissent comme répondants du Curateur public du Québec.

Baptisé L'Œil des répondants du CPQ, l'Outil d'Échange d'Information en Ligne sera disponible sur le Web d'ici la fin de juin. Ce site sera alimenté conjointement par M. Robert Baril, agent de planification, programmation et recherche de l'ASSSM, et M<sup>me</sup> Mariane Bastien, chef du service de l'accueil et de la représentation publique de la Montérégie au Curateur public.

Tous deux engagés dans le projet depuis la création du réseau de répondants, il y a plus de quatre ans, Robert Baril et Mariane Bastien racontent que l'idée s'est imposée en avril 2010, lors d'un séminaire thématique regroupant une trentaine de participants : « Les personnes-ressources disaient qu'elles vivaient de l'isolement dans l'exercice de leur rôle », explique Mariane Bastien. Attentif aux besoins exprimés, Robert Baril a vite cherché à les combler et à tirer profit des avantages que fournissent les nouveaux moyens de communication. « J'ai cru que ce serait une bonne idée. Le projet a été accepté par l'agence, ce qui a permis de créer cet outil pour nos répondants locaux. »

#### D'une pierre deux coups

En période de restrictions budgétaires, un tel forum arrive à point : finis les frais de déplacement pour se rassembler périodiquement. Désormais, les répondants du réseau pourront demeurer en rapport constant grâce à ce moyen dynamique. « Comme son nom l'indique, c'est un outil d'échange d'information. Donc, il est destiné à alimenter en renseignements utiles les répondants locaux puis, en même temps, à échanger entre nous, tant de l'information que des interrogations », précise M. Baril.



#### Une communauté virtuelle bien informée

Si le point central de cet outil consiste en un forum permettant à chacun de poser ses questions et d'échanger sur les sujets qui le préoccupent, il possède aussi d'autres vertus. Deux autres, souligne son maître d'œuvre : « La deuxième dimension de l'outil est la bibliothèque, où l'on peut retrouver des documents d'ordre général, plus national. La troisième concerne les outils locaux, soit ce qui est propre à des établissements de notre région, par exemple les documents produits dans le cadre du séminaire thématique ou les politiques d'un de nos établissements ».

« Cela s'appelle l'Espace de travail, ajoute Mariane Bastien. On trouve de tout sur L'Œil des répondants du CPQ, dont des articles portant sur l'inaptitude, ce qui répond directement à l'objectif d'échanger et de réfléchir, pour que l'implication se poursuive après la séance de formation sur le rôle de personne-ressource. »



M. Robert Baril, M<sup>me</sup> Mylène Arsenault et M<sup>me</sup> Mariane Bastien, les artisans du projet.

## Une efficacité renforcée

Comme le précise M. Robert Baril, L'Œil des répondants du CPQ s'impose comme instrument de référence puisqu'en un clic, on peut y obtenir une information dont la recherche pouvait jusqu'alors s'avérer laborieuse : « Les répondants locaux ont une assez grande responsabilité dans leurs établissements, ils sont les coachs de leurs collègues, si l'on peut dire, dans le domaine des régimes de protection. Ils sont la cible d'une multitude de questions auxquelles l'outil les aidera à répondre avec diligence. »

« Cela leur permet donc d'approfondir leurs connaissances en matière de protection, en complément du *Guide de référence du Curateur public du Québec*, qui demeure l'outil de référence », souligne Mariane

Bastien. Elle tient à préciser que le forum offre une information personnalisée, complémentaire à celle qui est disponible sur le site Web du Curateur public.

Chargée du développement informatique, la collègue de Robert Baril, Mylène Arsenault, a travaillé d'arrache-pied pour mettre L'Œil des répondants du CPQ en ligne, afin que tous les acteurs impliqués puissent en bénéficier rapidement. Impatients d'alimenter les personnes-ressources du réseau de la santé et des services sociaux et de susciter leur intérêt dans le domaine de l'inaptitude, Mariane Bastien et Robert Baril ne manquent pas de mentionner que cet outil est unique : « Il est fait sur mesure pour répondre aux besoins des répondants du territoire », concluent d'une même voix les deux initiateurs du projet.



## Le Point sur...

### Le séjour dans un centre de vacances

Dans le souci de mieux distinguer ses responsabilités de celles du réseau de la santé et des services sociaux (RSSS), le Curateur public a adopté une nouvelle position face aux séjours en centres de vacances des personnes qu'il représente. Dorénavant, le réseau n'aura plus à faire de demande de consentement pour chacun de ces séjours. Par conséquent, le formulaire *Demande de consentement à un séjour à un centre de vacances* n'est plus utile.

En effet, après trois années d'utilisation du formulaire, des constats s'imposent :

- ◆ La participation à un camp de vacances ne constitue pas un soin tel que défini à l'article 11 du Code civil du Québec. Il s'agit d'une activité visant un but récréatif, effectuée hors du milieu de vie habituel de la personne et adaptée à sa condition. Il n'y a donc pas lieu de faire une demande de consentement à cet effet.
- ◆ Le Curateur public se substituait au RSSS, puisque la détermination des besoins des personnes et des moyens choisis (soins, services, activités) pour y répondre appartient aux établissements. Il leur revient en effet d'élaborer pour chaque usager « un plan d'intervention afin d'identifier ses besoins, les objectifs poursuivis, les moyens à utiliser et la durée pendant laquelle des services devront lui être fournis » (art. 102 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux).

Pour toutes ces raisons, le formulaire *Demande de consentement à un séjour à un centre de vacances* a été supprimé.

Ainsi, le séjour d'une personne représentée dans un camp de vacances s'inscrit dans un plan d'intervention. La participation des curateurs délégués à l'élaboration de ce plan permet entre autres de discuter de projets de vacances et d'en évaluer la faisabilité.

Le formulaire *Demande de consentement à un séjour à un centre de vacances* a été supprimé.

## Formulaire Demande de consentement à la captation et l'utilisation de l'image ou de la voix

Le Curateur public a reçu quelque 216 demandes de consentement de captation et d'utilisation de l'image ou de la voix en 2009-2010, la majorité provenant d'intervenants du réseau de la santé et des services sociaux. Pour améliorer l'efficacité de leur traitement, il adopte une nouvelle façon de faire. Toutes ces demandes de consentement devront désormais être acheminées à la Direction médicale et du consentement aux soins (DMCS), qui traite déjà les demandes de consentement aux soins et d'accès au dossier de l'utilisateur.



Le formulaire *Demande de consentement à la captation et l'utilisation de l'image ou de la voix* a également été simplifié. C'est maintenant le seul qu'il faut utiliser, que la demande provienne d'un établissement du réseau de la santé et des services sociaux ou d'un média. Cependant, pour tout ce qui touche la diffusion d'un produit médiatique (article de presse, émission, reportage ou livre), la demande sera aussi analysée par la Direction des communications, afin d'en évaluer l'effet médiatique.

Le nouveau formulaire est disponible dans la section *Formulaires* du site du Curateur public.

## Nouveaux tarifs

Le montant des honoraires du Curateur public du Québec a été indexé le 1<sup>er</sup> avril 2011, suivant l'évolution de l'indice d'ensemble des prix à la consommation. Cet indice a augmenté de 1,8 %, selon Statistique Canada. Vous trouverez le détail des honoraires dans la section *Publications et formulaires* de notre site Web, à l'adresse [www.curateur.gouv.qc.ca](http://www.curateur.gouv.qc.ca).

Pour toute question sur les services du Curateur public du Québec, veuillez contacter nos préposés aux renseignements :

**514 873-4074 ou 1 800 363-9020**



# Le Point

est publié trois à quatre fois l'an par le Curateur public du Québec. Ce bulletin peut être téléchargé du site Web de l'organisme à [www.curateur.gouv.qc.ca](http://www.curateur.gouv.qc.ca).

**Ont contribué à ce numéro :** M<sup>e</sup> Stéphanie Beaulieu, Aline Charest, Manon Lévesque, François Loiselle, Héroïse Gazaille La Rue et Émilie Papillon.  
**Comité de rédaction :** M<sup>e</sup> Stéphanie Beaulieu, Lise Brassard, Aline Charest, Manon Lévesque, François Loiselle, Jacqueline Racicot et Robert Ratelle.  
**Coordination :** Aline Charest.  
**Soutien technique :** Claudine Fyfe (infographie) et Ginette Matte.  
**Révision linguistique :** Claire Thivierge, Écritures, etc.  
**Impression :** Au Point Reprotech

**Bulletin Le Point**

**Curateur public du Québec**

600, boul. René-Lévesque Ouest  
 Montréal (Québec) H3B 4W9

**Téléphone :** 514 873-4074

**Sans frais :** 1 800 363-9020

**Site Web :** [www.curateur.gouv.qc.ca](http://www.curateur.gouv.qc.ca)

**Courriel :** [lepoint@curateur.gouv.qc.ca](mailto:lepoint@curateur.gouv.qc.ca)

ISSN 1920-1176 (imprimé)  
 ISSN 1920-1184 (en ligne)

La reproduction des textes est autorisée à la condition de mentionner la source.  
 Prochaine parution : été 2011

**Curateur public**  
**Québec**

